

MINT 636



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 08 MAI 2012

Scanné le \_\_\_\_\_

## « Trois petits tours et c'est le plongeon »

### Interpellation de Philippe Vuillemin à propos des experts chargé d'examiner l'aptitude à obtenir le permis de conduire.

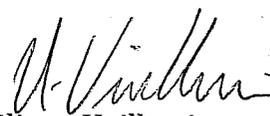
Récemment encore, le taux de réussite à l'examen de conduite des élèves vaudois, la qualité des experts, leur sévérité en comparaison inter-cantonaux, ont suscité la polémique.

Pour en avoir le cœur net et conformément à la loi sur le Grand Conseil, nous désirons interpellier le Conseil d'Etat en lui posant les questions suivantes :

1. Comment les experts sont-ils choisis et nommés
2. Quelle formation est exigée, comment est-elle contrôlée ?
3. Existe-t-il des références nationales et / ou internationales permettant un contrôle de qualité avec dans ce cas une norme de qualité reconnue mesurant l'efficacité et la pertinence de la formation reçue. Par qui est-elle attribuée ?
4. De quelle nature est la formation continue reçue ? Est-elle exigée et sous quelle forme ?
5. Existe-t-il une grille d'évaluation standardisée des candidats au permis de conduire ? Qui l'a établie ? Qui la remet à jour et qui s'assure qu'elle soit appliquée ?
6. Peut-on garantir que le candidat vaudois au permis de conduire, bénéficie d'experts à la pointe de la qualité et de l'impartialité.

( Ne souhaite pas développer )

Lausanne 8 mai 2012

  
Philippe Vuillemin  
député